

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LOGIPIERRE 1

SCPI au capital de 52 505 000 €
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92400 Courbevoie
314 369 018 R.C.S. Nanterre.

Avis de convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2015 statuant sur les comptes de la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société LOGIPIERRE 1, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Lundi 15 juin 2015 à 14 heures 30
Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes.
Approbation des comptes de l'exercice 2014 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
2. Quitus à la Société de Gestion.
3. Quitus au Conseil de Surveillance.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
5. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2014.
6. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier.
7. Remplacement de l'Expert Immobilier démissionnaire.
8. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des acquisitions payables à terme et de contracter des emprunts au nom de la SCPI.
9. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier.
10. Fixation du montant des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance.
11. Désignation de quatre membres au Conseil de Surveillance.
12. Pouvoirs.

Texte des résolutions.

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale approuve la dotation aux provisions pour grosses réparations pour un montant de 552 535,34 €.

L'Assemblée Générale, constatant que :

Le bénéfice de l'exercice s'élève à

2 770 309,10 €

Auquel s'ajoute le compte de report à nouveau de	1 438 710,95 €
Formant ainsi un bénéfice distribuable de	4 209 020,05 €

1°/ décide de répartir une somme de 2 914 027,50 € entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts. L'Assemblée Générale prend acte que les deux acomptes semestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre.

2°/ constate qu'après prélèvement de la somme de 143 718,40 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 1 294 992,55 €.

Cinquième résolution. — Conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à :

Valeur comptable :	62 638 557,44 €, soit 238,60 € par part.
Valeur de réalisation :	117 414 981,00 €, soit 447,25 € par part.
Valeur de reconstitution :	131 167 770,32 €, soit 499,64 € par part.

Sixième résolution. — Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier et le rapport du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont visées.

Septième résolution. — L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la Société Expertises Galtier de son mandat en cours, décide de désigner, en remplacement, la société DTZ VALUATION FRANCE – 8, rue de l'Hôtel de Ville – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE aux fins d'expertiser en tant que de besoin le patrimoine de la SCPI et ce, pour une durée de cinq exercices, conformément à l'article L.422-235 alinéa 1er du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à des acquisitions payables à terme et à la souscription d'emprunts (avec constitution des garanties appropriées et, notamment, de toutes sûretés réelles y compris sous forme hypothécaire) et ce, aux charges et conditions qu'elle jugera convenables et dans la limite de 25% maximum de la capitalisation arrêtée au 31 décembre de l'année écoulée, exprimée sur la dernière valeur de réalisation arrêtée par la Société de Gestion au 31 décembre de l'année écoulée.

La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Neuvième résolution. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à effectuer des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Dixième résolution. — L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice 2015, à 8 000 €. Les membres du Conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Onzième résolution. — L'Assemblée Générale approuve l'élection de quatre membres au Conseil de Surveillance et ce pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'Assemblée Générale décide que seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Associés sortants se représentant
(par ordre alphabétique)
— Monsieur Gérard ADDA – né le 11 octobre 1941 - Demeurant à PARIS (75)
Détenant 10 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Gérant et Président de sociétés

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA – Sigle ACM VIE - Société Anonyme
332 377 597 R.C.S. STRASBOURG - APE 6511Z
Siège social : 34, rue du Wacken – 67000 STRASBOURG
Représentée par Monsieur Olivier CHARDONNET
Détenant 11 509 parts

AVENIR IMMOBILIER - Société Civile Immobilière
498 830 926 R.C.S. BLOIS - APE 6820B
Siège social : 1 Route de Sassay – 41700 CONTRES
Représentée par Madame Jacqueline LEBRUN
Détenant 92 parts

AVIVA VIE – SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES VIE ET DE CAPITALISATION EN ABREGE AVIVA VIE - Société Anonyme
732 020 805 R.C.S. NANTERRE - APE 6511Z
Siège social : 70 Avenue de l'Europe – 92270 BOIS COLOMBES
Représentée par Benoît POZZO di BORGO
Détenant 116 718 parts

Associés faisant acte de candidature

(par ordre alphabétique)

— Monsieur Jean-Luc ALEXANDRE – né le 02 janvier 1962 - Demeurant à LONDRES (Royaume-Uni)

Détenant 6 800 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Opérateur de marchés dans un groupe bancaire international

— Monsieur Serge BLANC – né le 16 octobre 1950 - Demeurant à VERSAILLES (78)

Détenant 170 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Cadre bancaire

— Madame Josselyne FABRE – née le 20 août 1948 - Demeurant à MARSEILLE (13)

Détenant 240 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Retraitée – Gestion de son patrimoine immobilier

— Monsieur Bernard FURNON – né le 4 mai 1960 - Demeurant à AVIGNON (84)

Détenant 977 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Depuis 2014 : Organisateur de séjours touristiques en Provence pour Russophones et expert indépendant

Entre 2012 et 2013 : Chargé de mission auprès du préfet de la zone Antilles pour les questions économiques et la coopération avec les états voisins de la caraïbe (Fort de France)

Jusqu'en 2011 : Chargé d'un projet national de système d'informations logistiques

— Madame Martine LE BERRE – née le 13 décembre 1953 - Demeurant à REIMS (51)

Détenant 130 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Chargée de mission enseignement supérieur au Rectorat de REIMS, précédemment Secrétaire Générale de l'Institut français à Madrid puis à Berlin

— Monsieur Michel PRATOUCY – né le 05 septembre 1959 - Demeurant à PARIS 18ème (75)

Détenant 65 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Dirigeant de Sociétés

— Monsieur Patrick WASSE – né le 29 septembre 1963 - Demeurant à MIGENNES (89)

Détenant 2 698 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Adjoint au Directeur des opérations dans une société de services

Douzième résolution. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.

1502275